

FICHE DE POSTE

Coordonnateur d'unité d'enseignement externalisé d'un établissement spécialisé médico-social ou sanitaire (ESMS)

Coordonnatrice d'unité d'enseignement externalisé d'un établissement spécialisé médico-social ou sanitaire (ESMS)

<u>Poste</u>	<p>→ Coordonnateur-riche d'unité d'enseignement externalisée d'un établissement spécialisé médico-social ou sanitaire en établissement scolaire</p> <p>→ Poste ouvert aux enseignant-e-s spécialisé-e-s titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent.</p> <p>Sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale, le coordonnateur-riche d'unité d'enseignement exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH).</p> <p>Assure ses missions au sein d'un établissement spécialisé, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de cet établissement.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN-ASH.</p>
<u>Missions</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une organisation de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation pour chacun des enfants ou jeunes de l'établissement dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins éducatifs spécifiques ; - Assurer l'enseignement auprès des enfants ou jeunes relevant d'une unité d'enseignement interne ou le cas échéant d'une unité d'enseignement externalisée ; - Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein de l'unité d'enseignement ; - Proposer au directeur de l'établissement une organisation du service hebdomadaire d'enseignement ; - Conseiller le directeur de l'établissement dans l'organisation et le suivi des parcours scolaires.
<u>Conditions d'exercice</u>	<p>À la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission, sera rédigé et adressé à l'IEN-ASH.</p>

<p><u>Compétences et qualités requises</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; - Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant les établissements spécialisés du médicosocial et du sanitaire ; - Analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique de l'unité d'enseignement ainsi que dans chaque projet individuel ; - Être capable d'impulser des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation ; - Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluricatégorielle ; - Mobiliser des qualités relationnelles et le sens de la communication.
<p><u>Personne à contacter</u></p>	<p>Emmanuel SIMONET, IEN GERS NORD ASH, Service départemental de l'École inclusive du Gers sdei32@ac-toulouse.fr ou 05 67 76 51 58</p>